



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000003

Séance du lundi 26 juin 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à La CCID
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET
Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.2.3) **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Denis BAUD (jusqu'au rapport 2.6), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.2.1), Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 9.2), Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 4.7), Abdel GHEZALI (jusqu'au rapport 1.2.4), Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.2.5), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Danièle TETU (à partir du rapport 1.1.6), Corinne TISSIER **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Michel POULET **Busy :** Philippe SIMONIN **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champagney :** Claude VOIDEY **Champoux :** Norbert DUPREY (représenté par Mme Bernadette PERRIN) **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) **Chemaudin :** Jean-Yves RENOUD **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Philippe CHANAU **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER (jusqu'au rapport 1.1.6) **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Denis JOLY (jusqu'au rapport 2.1) **Montfaucon :** Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.2) **Novillars :** Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE **Pugey :** Marie-Noëlle CAMBIER **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN (représenté par M. Pierre DAGON LARTOT) **Saône :** Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU (représentée par Mme Christine MESNIER) **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jacques SIFFERLIN **Torpes :** Denis JACQUIN (représenté par M. Gérard PIERLOT) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.6)

Etaient absents : **Auxon-Dessous :** Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD **Besançon :** Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Vincent FUSTER, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Sébastien MAIRE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Jocelyne GIROL, Jacqueline PANIER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN **Beure :** Pierre JACQUET **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Brailans :** Alain BLESSEMAILLE **Chaleze :** Josseline SEITZ **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Gennes :** Gabriel JANNIN **Grandfontaine :** Richard SALA **Larnod :** Martine BERGIER **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Mamirolle :** Dominique MAILLOT **Miserey Salines :** Marcel FELT **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Jacques TERVEL, Annick CHARPY **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT **Saône :** Christelle PETITJEAN **Thise :** Claude BULLY **Thoraie :** Jean-Paul MICHAUD **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : J. Thiebaut, M. Bittard, C. Ballot, T. Beneteau de Laprairie, A. Chauvet, R. Chavin-Simonot, J-C Chevailler, Y-M Dahoui, J-J Demonet, F. Fellmann, D. Gendraud (à partir du rapport 5.1), P. Guinchard, S. Jeannin, S. Maire, F. Monneur (jusqu'au rapport 1.2.4), D. Tetu (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Jacquet, B. Astric, J. Seitz, J-P Dillschneider, J-H Bauer (à partir du rapport 1.1.7), D. Joly (à partir du rapport 2.2), J-M Cayuela, C. Barthod-Malat

Mandataires : J. Canal, S. Rutkowsky, B. Cypriani, P. Bontemps, E. Alauzet, M-O Crabbe-Diawara, J-L Fousseret, E. Dumont, J-C Roy, B. Falcinella, C. Tissier (à partir du rapport 5.1), D. Poissenot, A. Ghezali, F. Presse, D. Baud (jusqu'au rapport 1.2.4), L. Lamy (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Chaney, M. Poulet, G. Baulieu, A. Avis, J-P Martin (à partir du rapport 1.1.7), A. Baverel (à partir du rapport 2.2), G. Vallet, R. Stepourjine

Objet : Compte Administratif 2005

Compte Administratif 2005

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

I. Structure du compte administratif 2005 : les grandes masses.

A/ Les opérations réelles (fonctionnement et investissement cumulés) – Budget principal

COMPTE ADMINISTRATIF 2005		
	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
SERVICES OPERATIONNELS		
Administration générale	6 506 802,15	503 433,70
Incendie	6 866 709,42	
Collèges	139 908,34	
Economie	5 881 263,16	534 233,00
Habitat	186 635,91	
Transports	1 648 525,34	24 640,83
Subvention d'équilibre TRANSPORT	10 700 000,00	
Amgt de l'espace + projet d'agglomération	853 799,25	93 694,93
Infrastructures	3 647 172,36	1 112 878,29
Politique de la ville	654 036,78	448 519,48
Equipements culturels et sportifs	844 218,08	19 000,00
Environnement	119 379,33	
Tourisme	619 008,79	76 981,70
Sybert et gestion des déchets	8 741 048,27	8 242 425,39
Sous total services opérationnels	47 408 507,18	11 055 807,32
Résultat N-1	2 667 793,03	4 721 982,71
FCTVA		793 184,10
Emprunt		4 500 000,00
Charges financières et ICNE	1 439 169,08	-
Fiscalité et compensation		40 478 070,00
DGF : dotation d'intercommunalité		7 403 701,00
DGF : dotation de compensation		13 517 928,00
Autres charges et produits	551 462,67	14 025,38
Sous total opérations financières	4 658 424,78	71 428 891,19
Attributions de Compensation de TP	24 095 557,83	107 324,85
DSC	2 464 817,00	
Sous total des reversements aux communes	26 560 374,83	107 324,85
TOTAL HORS AUTOFINANCEMENT	78 627 306,79	82 592 023,36

NB : les ICNE sont les intérêts courus non échus et le FCTVA est le fonds de compensation de la TVA.

B/ Les opérations réelles (fonctionnement et investissement cumulés) – Budget annexe

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS 2005		
	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Budget annexe transports	33 309 655,50	23 816 567,01
Emprunt		0,00
Subvention d'équilibre		10 700 000,00
Résultat N-1	723 509,71	218 496,97
TOTAL HORS AUTOFINANCEMENT	34 033 165,21	34 735 063,98
<i>Subvention budget principal - budget annexe</i>	<i>-10 700 000,00</i>	<i>-10 700 000,00</i>
TOTAL REEL CONSOLIDE (principal et annexes)	101 960 472,00	106 627 087,34

Le montant consolidé du compte administratif 2005, hors subvention d'équilibre et hors opérations d'ordre, est de : **101 960 472,00 €**

C/ Les opérations d'ordre – budget principal et budget annexe transport – total budget

OPERATIONS D'ORDRE - BUDGET PRINCIPAL		
	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Dotations aux amortissements	318 672,49	318 672,49
	<i>compte 6811</i>	<i>comptes 28</i>
Intérêts courus non échus de 2006 sur 2006	319 596,11	319 596,11
	<i>compte 6611</i>	<i>compte 1688</i>
Intérêts courus non échus de 2005 sur 2006	30 668,42	30 668,42
	<i>compte 1688</i>	<i>compte 6611</i>
Opérations d'ordre sur emprunts	10 209,67	10 209,67
	<i>compte 1641</i>	<i>compte 6611</i>
Opérations d'ordre sur transfert de patrimoine (entrée puis mise à disposition au SYBERT)	57 723 368,47	57 723 368,47
	<i>comptes 1027-21751- 21731-2313</i>	<i>comptes 1027-21371- 2313</i>
Transfert de charges et dotations	3 088 233,46	3 088 233,46
	<i>compte 4815</i>	<i>compte 79</i>
Charges à étaler (subventions et fonds de concours)	1 880 812,30	1 880 812,30
	<i>compte 6812</i>	<i>compte 4815</i>
TOTAL	63 371 560,92	63 371 560,92
OPERATIONS D'ORDRE - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS		
Dotations aux amortissements	2 712 820,24	2 712 820,24
	<i>compte 6811</i>	<i>comptes 28</i>
Intérêts courus en 2005 échus en 2006	109 185,68	109 185,68
	<i>compte 1688</i>	<i>compte 6611</i>
Intérêts courus en 2004 échus en 2005	28 970,51	28 970,51
	<i>compte 6611</i>	<i>compte 1688</i>
TOTAL	2 850 976,43	2 850 976,43

TOTAL CONSOLIDE (réel + ordre) (principal et annexes)	168 183 009,35	172 849 624,69
--	-----------------------	-----------------------

RESULTAT DE CLOTURE 2005	4 666 615,34
---------------------------------	---------------------

II. Définition des résultats 2005

- Budget principal

	Fonctionnement en €	Investissement en €
Dépenses	67 795 808,78	71 682 187,77
Déficit d'investissement N-I		2 667 793,03
Recettes	73 609 400,45	67 779 122,99
Excédent de fonctionnement N-I	2 054 189,68	2 667 793,03
RESULTAT PAR SECTION	+ 7 867 781,35	- 3 903 064,78
Correction à apporter suite à la réforme M14 sur provisions	+146 921,87	-146 921,87
RESULTAT PAR SECTION CORRIGE	+ 8 014 703,22	-4 049 986,65
RESULTAT TOTAL (excédent)	+ 3 964 716,57	

- Budget annexe transports.

	Fonctionnement en €	Investissement en €
Dépenses	34 012 496,74	2 148 135,19
Déficit d'investissement N-I		723 509,71
Recettes	33 794 440,81	3 573 102,63
Excédent de fonctionnement N-I	218 496,97	
RESULTAT PAR SECTION	+ 441,04	+ 701 457,73
RESULTAT TOTAL (excédent)	+701 898,77	

III. Suivi de l'encours de dette

	Budget principal en €	Budget annexe en €	TOTAL en €
Capital restant dû au 31/12/2004	18 424 674,14	6 477 991,18	24 902 665,32
Remboursement en capital 2005 (hors reports)	1 026 294,99	655 663,50	1 681 958,49
Mobilisation 2005	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00
Capital restant dû au 31/12/2005	21 898 379,15	5 822 327,68	27 720 706,83

Les taux de réalisation sont présentés par compétence et, pour le budget annexe transports, par ligne budgétaire, dans les tableaux ci-joints.

IV. Section de fonctionnement. – Budget principal.

A/ Présentation par compétence.

Opérations non ventilables

Les dépenses sont constituées de :

- versements vers les communes membres, à savoir :

- **Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle**, sur le montant prévisionnel 2005, (la Commission d'Evaluation des Charges n'ayant validé le montant définitif qu'après la clôture de l'exercice 2005, soit le 19 janvier 2006) : 24 095 557,83 €.

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

- **Dotation de Solidarité Communautaire versée en 2005 pour 2 464 817 € répartis comme suit :**

- volet solidarité fiscale et sociale : 2 025 000 €,
- volet solidarité économique : 425 417 € (au titre de l'année 2004),
- volet gens du voyage : 14 400 €.

- frais financiers des emprunts et ceux liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie qui se sont élevés à 412 874,09 €, dont 98 664,69 € au titre des frais de ligne de trésorerie 2005.

Les recettes sont constituées des éléments suivants :

- le produit fiscal de **Taxe Professionnelle** pour 39 166 100 €,
- la compensation de l'Etat sur la fiscalité pour 1 311 970 €,
- l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle négative pour 107 324,85 €,
- la **Dotation Globale de Fonctionnement** pour 20 921 629 € dont 7 403 401 € au titre de la Dotation d'intercommunalité et 13 517 928 € au titre de la Dotation de Compensation.

Les autres dépenses de cette section sont notamment :

- les régularisations de titres annulés sur exercices antérieurs pour 541 270,67 €,
- des pertes sur créances irrécouvrables : 192 €,
- une subvention exceptionnelle à la CROIX ROUGE suite au tsunami en Asie du Sud Est pour 10 000 €

Il apparaît dans cette section des opérations d'ordre :

- amortissement des biens (mobiliers, immobiliers, des études et des logiciels) : 318 672,49 € en dépenses,
- transfert des fonds de concours et subventions d'investissement, inscrit en section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 3 088 233,46 € (recettes),
- étalement de la charge sur 5 ans (subventions d'investissement) et 15 ans (fonds de concours) pour 1 880 812,30 € (dépenses),
- correction d'une écriture sur la reprise d'un emprunt du SM TGB pour 10 209,67 €.

Administration générale

En termes de dépenses, les charges générales couvrent le fonctionnement des services de la collectivité et les frais de communication institutionnelle ; elles tiennent compte des prestations assurées par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour le compte du SM SCOT, du SYBERT et du SM PSI.

a/ Les charges de personnel

Les charges de personnel à hauteur de 3 883 521,94 € ont augmenté de 28,38% par rapport à 2004. Cette augmentation résulte de la prise en compte des recrutements 2005.

b/ Les charges à caractère général

D'un montant total de 1 274 670,39 €, ces charges générales ont augmenté par rapport à celles de 2004 de 26,28%. Cette augmentation résulte notamment :

- du coût de la maintenance du parc informatique assurée par la ville de Besançon, rattaché à l'exercice 2005 pour 150 000 €,
- de la mission d'accompagnement dans la gestion de projet (cabinet TRANSMANN) pour 91 674,64 €,
- la mission de contrôle de gestion et d'élaboration de tableaux de bord (cabinet CBS) pour 40 185,60 € dont rattachement à 2005,

- la prospective budgétaire et l'assistance au montage du budget 2006 (cabinet KLOPFER) pour 20 000 €,
- les frais de communication pour 233 465,16 € (sans augmentation par rapport à 2004).

c/ Les autres charges de gestion courante.

Les autres charges de gestion courante comprennent :

- les indemnités et charges correspondantes des élus (215 463,86 € : + 2,93 % par rapport à 2004),
- la contribution au syndicat mixte du réseau LUMIERE pour l'année 2004 (19 082,07€),
- la subvention de fonctionnement versée au Comité des Œuvres Sociales (20 394 € : 1% des rémunérations du personnel de 2004 – soit +18,75%).
- des frais de gestion (virements de gros montants) pour 389,47 €.

Soit un total de dépenses de fonctionnement de l'administration générale de 5 413 521,73 €.

En termes de recettes, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a reçu divers remboursements (d'assurance, pour des frais de personnel : 48 565,51€) et des redevances de la régie publicitaire du magazine (25 116,00 €).

Elle a également procédé à des annulations de rattachements de dépenses, devenus sans objet, pour 413 354,17 €.

Suite à l'acquisition des locaux du rez-de-chaussée, une partie de ces locaux a été lancée temporairement à NOOS, pour 14 810,42 €.

Soit un total de recettes de fonctionnement de l'administration générale de 501 846,10 €.

Service secours et incendie

La contribution au SDIS 2005 est de 6 864 009,42 € soit 2,40% de plus qu'en 2004.

En 2005, des frais de justice ont été réglés au titre du contentieux sur la récupération des charges des logements de services des pompiers avant 2000, pour 2 700 €.

Collèges

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon continue à rembourser à la ville de Besançon et aux Syndicats à Vocation Scolaire, dont ses communes sont membres, jusqu'à extinction des emprunts en cours relatifs aux investissements dans les collèges, les échéances appelées chaque année. En 2005, ces échéances se sont élevées à 139 908,34 €.

Économie

Les dépenses en matière d'économie sont constituées :

- des contributions à des syndicats:

- TEMIS - PSI : 157 868,02 €
- Aéroport de DOLE/TAVAUX : 19 955 €
- Aéroport de LA VEZE : 121 079 €

La contribution au SMAIBO au titre de 2005 n'a pas été appelée sur 2005 ; seul le reversement de TP a été réglé à hauteur de 133 552 €.

- des subventions :

- subvention à la commune d'AMAGNEY au titre d'une étude de faisabilité d'une zone horticole pour 1 500 €,
- subvention, dans le cadre du FIE pour STAINLESS pour 32 700 €,
- subvention à RIVE – BOUTIQUE DE GESTION pour financer les travaux d'amélioration sur TEMIS INNOVATION – MAISON DES MICROTECHNIQUES pour 37 500 €,
- subvention de fonctionnement au Pôle des Microtechniques de 45 402,87 €,
- subvention de fonctionnement à l'Association au Droit à l'Initiative Economique de 7 622,45 €,

- subvention de fonctionnement au Centre de Transfert en micro et nanotechnologies pour 73 436 €,
- subvention à l'Agence Foncière du Doubs : 20 000 €,
- subvention à l'ADED : 10 000 €.
- des cotisations à des associations :
- cotisation au Club des Districts Industriels Français 2004 et 2005 : 920 €,
- cotisation à l'ADED : 763 €.

Gestion en délégation de la pépinière de Palente :

Des plans d'affaires ont été financés pour un montant de 76 984,13 €.

La location (charges et taxes) des bâtiments de la pépinière et leur entretien se sont élevés à 110 691,53 € ainsi que des frais divers pour 15,87 €.

Gestion de TEMIS INNOVATION – MAISON DES MICROTECHNIQUES :

Le coût de la Délégation de Service Public gérant la pépinière et l'hôtel d'entreprises est de 186 041,68 € en 2005.

La gestion et l'entretien des autres parties du bâtiment se sont élevés à 35 742,81 €.

Le Système Productif Localisé Microtechnique.

Outre la subvention au Pôle des Microtechniques et la cotisation au Club des Districts Industriels, l'animation du Système Productif Localisé Microtechnique s'est concrétisée par des opérations de communication pour 4 064,28 €.

Le soutien aux entreprises.

Rappel: au titre du Fonds d'Intervention Economique (F.I.E), la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a versé une subvention de 32 700 € pour l'installation de l'entreprise STAINLESS.

La communication économique

En 2005, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a consacré à la communication économique, hors SPL, 59 170,50 € (Encarts dans les Echos, l'Est Républicain, le Moniteur, l'annuaire des entreprises, l'agenda de la Ville de Besançon, de la CCI ...)

Les autres dépenses concernent des frais de gardiennage du bâtiment SM2E pour 1 707,89 € et des taxes foncières sur des immobilisations acquises sur les zones des Andiers et des Portes de Vesoul pour 2 691 €.

En matière de recettes, le remboursement par le SM PSI des prestations assurées par la CAGB en matière de logistique et de personnel s'est élevé à 7 775 €.

Habitat

Les dépenses en matière d'habitat sont constituées :

- de participations versées notamment dans le cadre des financements PALULOS, PLAI et OPAH pour un montant de 155 711,71 € à savoir :
 - des fonds de concours à la commune de ROUTELLE pour 5 183,27 €
 - des fonds de concours versés aux bailleurs de droit privé (SAFC – SAIEMB – HDL) pour 79 008,63 € et aux bailleurs de droit public (Habitat 25 – OPMHLM) pour 71 519,81 €.
- de subventions de fonctionnement d'un montant de 9 050 € versées à :
 - Habitat et Développement Local (HDL) pour 6 000 €
 - l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) pour 3 050 €
- de frais liés à l'achat de base de données, à des annonces légales pour le Projet d'Intérêt Général Habitat, de la communication (visites, édition du diagnostic PLH, brochures sur le logement locatif publics notamment) pour 21 874,20 €.

Transports

Au budget principal, les réalisations de l'exercice 2005 consistent en des dépenses de fonctionnement :

- le fonds de concours au titre de l'aménagement du chemin piétonnier de Morre pour l'accès à la gare : 9 750 €
- la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport : 10 700 000 €.

Aménagement de l'espace

En dépenses, sous cette fonction comptable, sont enregistrées les opérations suivantes pour un montant total de 819 717,41 € :

- versement de la cotisation 2005 à l'AUDAB : 350 000 €
- versement de la contribution au SM SCOT : 392 169,68 € dont un solde 2004 de 25 146,91 €.
- versement au titre du Fonds Centre Village d'une somme totale de 11 261,29 € correspondant à un acompte de 50% de la subvention accordée à Dannemarie sur Crête.

En recettes, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a été remboursée pour un montant de 76 192 € des frais engagés pour le SM SCOT (convention de mise à disposition de moyens humains et matériels).

Contractualisation

Le Conseil de Développement Participatif a poursuivi ses actions en 2005 pour un montant de 5 462,53 €. La communication sur le projet d'agglomération s'est élevée à 2 443,34 €.

Infrastructures

Le budget infrastructure 2005, en fonctionnement, est essentiellement constitué du fonds de concours versés à l'Etat dans le cadre du Contrat de Plan pour un montant de 2 000 000 €. Le solde des crédits 2005, soit 1 800 000 €, a été reporté sur 2006.

La CAGB a assuré l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire pour 22 179,25 € et a réglé des taxes et autres frais au titre de l'aménagement de l'entrée Est pour 158,40 €.

Politique de la ville

Les dépenses de fonctionnement portent sur :

- des frais liés à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage pour 110 764,48 € hors frais de personnel,
- une subvention de fonctionnement au PLIE pour 111 000 €,
- une subvention de 5 000 € à la SAFC au titre de l'aménagement d'un îlot habitat (l'engagement, erroné à la base quant à la compétence, a du être régularisé sur l'imputation initiale).

Les recettes correspondent aux versements des redevances d'occupation des aires des gens du voyage pour 30 505,33 € (soit +19% par rapport à 2005) et à une subvention de l'Etat au titre de la gestion de ces aires pour 18 014,15 €.

Équipements culturels et sportifs.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a apporté son concours financier pour un montant total de 686 500 € à :

- diverses associations pour des manifestations culturelles et sportives comme l'association AMICALE pour l'organisation de la Diagonale du Doubs, l'association AT Franche Comté Organisation pour l'organisation du Tour cycliste de Franche Comté,... pour un total de 43 900 €,
- la ville de Besançon, au titre du financement du Palais des Sports pour 500 000 €,
- la ville de Besançon au titre du solde du financement de l'accueil du Tour de France pour 30 000 €,
- la ville de Besançon au titre des Instempsfestifs 2005 et du festival de musiques de rues 2006 pour 150 000 €.

Des rattachements à l'exercice 2005, des subventions de fonctionnement à verser à des associations ont été effectués fin décembre 2005 (faute de journée complémentaire permettant une liquidation effective sur 2005) pour 47 219 € pour MJC de Palente, Familles rurales de Mamirolle, Association des Parents d'Elèves d'Avanne, Association sportive et culturelle de Miserey,

Les frais de gestion du projet Ordiclasse, sur 2005, s'élèvent à 63 811,47 € et 580,25 € au titre du lancement du réseau des écoles de musique (cocktail)

Au même titre, en recettes, 19 000 € de remboursement des frais de maintenance des ordinateurs, dans le cadre du projet ORDICLASS par les communes ont été rattachés à l'année 2005.

Environnement

Le budget Environnement de 2005, en fonctionnement, a été consacré pour un montant global de 119 379,33 € :

- au concours de fleurissement : 22 781,61 €,
- dans le cadre de la Charte d'Environnement, à l'organisation du Forum du Développement Durable : solde après compensation avec les rattachements 2004 : 1 627,85 €,
- l'animation du réseau sur l'agriculture périurbaine pour 16 872,60 €,
- à des frais liés à l'éducation à l'environnement : 1 642,40 €,
- à des cotisations à des associations (ASQUAB, Energie Cités, Conservatoire botanique de Franche Comté) : 2 530 €,
- des subventions à l'association Graines de terriens (1 500 €) et au CFPPA (500 €),
- le solde du financement de l'étude sur le transfert de la compétence Collecte des déchets pour 71 924,87 €.

SYBERT et gestion des déchets

La contribution 2005 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au SYBERT au titre de sa compétence Traitement des Déchets pour financer le tri, l'incinération, les déchetteries, le compostage et l'administration générale s'est élevée à 8 741 048,27 €.

Les communes par le biais des conventions de reversement de REOM et TEOM ont financé le tri et l'incinération à hauteur de 7 777 804,18 €.

A ce titre mais pour 2004, il a été procédé à une régularisation de mandat d'exercice antérieur pour 2 040,21 €.

La prestation de la CAGB pour le compte du SYBERT (mise à disposition de locaux, de personnel et frais afférents) s'est élevée à 462 581 €.

Tourisme

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est membre du Syndicat Mixte du Musée de Nancray.

Sa contribution, en 2005, en fonctionnement s'élève à 160 000 € (contre 110 000 € en 2004) et en investissement à 40 000 € (contre 80 000 € en 2004), à laquelle s'ajoute une subvention exceptionnelle (transformation de l'avance 2004, de 60 000 €, en subvention)

Dans le cadre de cette compétence, des subventions ont été octroyées pour :

- la SEM Citadelle pour 45 000 €,
- l'animation de la journée du patrimoine à la commune de Montferrand (4 520 €), le CAUE (800 €) et l'association CALISIOLA (120 €),
- le Groupement de Tourisme Fluvial pour 2 400 € (subvention) et 3 000 € de prestations d'animation.

Les frais de gestion de la halte nautique Saint Paul s'élèvent à 16 463,70 €. L'office du tourisme assure une prestation d'animation touristique pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour 50 000 €.

B/ Détermination de l'excédent de fonctionnement.

Au vu des réalisations de la section de fonctionnement, tant en opérations réelles qu'en opérations d'ordre, il apparaît un excédent de 7 867 781,35 €.

V. Section d'investissement – Budget principal

A/ Présentation par compétence.

Opérations non ventilables

En matière de dépenses :

En matière de dette, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a remboursé le capital de ses emprunts en cours à hauteur de 1 026 294,99 €

En matière de recettes :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a perçu du FCTVA à hauteur de 793 184,10 €

Les opérations d'ordre réalisées sur la section d'investissement ont été les suivantes :

- les opérations d'amortissement des immobilisations pour 318 672,49 €,
- l'opération de transfert des fonds de concours et subventions d'investissement afin de les prendre en compte dans le financement par emprunt du budget et d'étaler la charge sur 5 ans (subventions d'investissement) et 15 ans (fonds de concours) pour 1 880 812,30 € en recettes et 3 088 233,46 € en dépenses,
- le transfert de l'usine d'incinération des ordures ménagères de la ville à la CAGB puis de la CAGB au SYBERT pour 57 723 368,47 € en dépenses et recettes,
- une provision pour garanties d'emprunts pour 146 921,87 € en dépenses et recettes,
- les intérêts courus non échus de 2004 sur 2005 (30 668,42 €) et de 2005 sur 2006 (319 596,11 €),
- la correction d'une écriture, lors de la reprise d'un emprunt du SM TGB, pour 10 209,67€.

Un emprunt de 4 500 000 € a été réalisé sur le budget principal pour assurer l'équilibre du budget 2005.

Le compte administratif 2004 faisait ressortir un déficit d'investissement cumulé de 2 667 793,03 €, l'excédent de fonctionnement de l'année 2004 (4 721 982,71€) a été affecté d'une part à l'investissement pour couvrir ce déficit et d'autre part, en recette de fonctionnement, en complément de financement (2 054 189,68 €).

Administration générale

L'achat des locaux NOOS budgétisé initialement sur l'année 2004 a fait l'objet d'un report sur 2005 et a été alors réglé pour 669 896,49 €.

Le lancement de l'aménagement des locaux nouvellement acquis s'est concrétisé par des premières dépenses pour 57 296,88 € (maîtrise d'œuvre notamment). Une recette liée au dépôt d'un cautionnement est enregistrée pour 1 587,60 €.

L'arrivée de nouveaux agents et le renouvellement des postes informatiques, dans un souci de cohérence avec le réseau de la ville de Besançon, ont nécessité l'acquisition de mobilier, de matériels informatiques pour un montant de 292 907,55 €.

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a versé le solde de sa quote part dans l'acquisition de logiciels et de matériels dans le cadre de la mise en place du portail web pour 73 179,50 €.

Économie

Les réalisations dans le domaine de l'économie sont les suivantes :

- fin de la construction et aménagement de TEMIS INNOVATION – MAISON DES MICROTECHNIQUES : 2 985 455,91 €,
- acquisition du bâtiment SM2E : 1 416 003,10 €,
- avances sur immobilisations au SM PSI : 220 617,38 €,
- acquisitions de terrains et de bâtiments, études pré opérationnelles sur la zone des Portes de Vesoul : 99 968,12 €,
- études pré opérationnelles sur la zone des Marnières : 19 566,56 €,
- premiers frais sur des acquisitions foncières sur la zone de Marchaux : 244,06 €.

Le Conseil Général et l'université de Franche Comté ont apporté leur contribution financière à la construction de TEMIS INNOVATION pour respectivement 450 233 € et 76 225 €.

Transports

En 2005, a été acquis le bâtiment « SPIC » pour 1 466 456,32 €.

Suite des relevés de plans topographiques (2 397,98 €), des aménagements de voies pour bus ont été réalisés dans les communes (96 210,36 €)

L'étude de faisabilité sur le transport public en site propre, reportée de 2004 à 2005, a été réglée pour un montant de 59 656,48 €, de même que l'étude sur l'aménagement des parkings relais pour 14 054,20 €.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a reçu les subventions de l'Etat et de l'ADEME au titre du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables pour respectivement 10 595 € et 14 045,83 €.

Aménagement de l'espace

Opération résorption des friches industrielles : AP/CP n° 04.03

DEPENSES

- Montant de l'AP en 2005 : 1 127 230 €
- Montant du CP 2005 : 450 000 €
- Réalisations 2005 : 92 532,41 €
- Taux de réalisation 2005 : 20,56%
- **Montant cumulé des réalisations de l'AP depuis sa création : 92 532,41 €**

RECETTES

- Montant de l'AP en 2005 (hors financement CAGB) : 535 141 €
- Montant du CP 2005 : 202 830 €
- Réalisations 2005 : 17 502,93 €
- Taux de réalisation 2005 : 8,63%
- Montant cumulé des réalisations de l'AP depuis sa création : 17 502,93 €

Objet des réalisations : mise en place d'enrochements à Montferrand et travaux de démolition à Montferrand et Deluz. Encaissement d'un acompte de la subvention de l'Etat (20% de 61 080 € soit 12 216 €) et le solde la subvention FNADT 2002 (5 286,93 €).

Dans le cadre de la mise en place du système d'informations géographiques, 50 € ont été réglés au titre de l'acquisition de logiciels.

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Infrastructures

Aménagement de l'entrée EST : AP/CP n° 04.01

DEPENSES

- Montant de l'AP en 2005 : 11 289 610,86 €
- Montant du CP 2005 : 4 700 000 €
- Réalisations 2005 : 1 624 635,70 €
- Taux de réalisation 2005 : 34,57%
- **Montant cumulé des réalisations de l'AP depuis sa création : 1 835 081,66 €**

RECETTES

- Montant de l'AP en 2005 (hors financement CAGB) : 5 576 100 €
- Montant du CP 2005 : 2 864 300 €
- Réalisations 2005 : 1 112 878,29 €
- Taux de réalisation 2005 : 38,85%
- Montant cumulé des réalisations de l'AP depuis sa création : 1 112 878,29 €

Objet des réalisations : acquisition de terrains (20 035,55 €), marché de maîtrise d'œuvre et de construction d'ouvrage d'art ; frais annexes : annonces, communication dont construction d'une marquette.

Encaissement d'un acompte de la subvention de l'Etat (50% de 1 524 490 € soit 762 245 €), de la subvention de la Région (ATSR, 80% de 762 245 € soit 609 796,07 €) et de la subvention du Conseil Général (ATSR, 80% de 152 449 € soit 121 959,22 €).

En marge de cette opération, des annonces légales pour un marché de prestations de relevés topographiques ont été réglées pour 199,01 €.

Politique de la ville

Opération création d'aires d'accueil des gens du voyage : AP/CP n° 04.02

DEPENSES

- Montant de l'AP en 2005 : 2 673 000 €
- Montant du CP 2005 : 850 000 €
- Réalisations 2005 : 27 272,30 €
- Taux de réalisation 2005 : 3,21%
- **Montant cumulé des réalisations de l'AP depuis sa création : 28 707,50 €**

RECETTES

- Montant de l'AP en 2005 (hors financement CAGB) : 1 423 000 €
- Montant du CP 2005 : 328 000 €
- Réalisations 2005 : 0 €
- Taux de réalisation 2005 : 0%
- Montant cumulé des réalisations de l'AP depuis sa création : 0 €

Objet des réalisations : acquisition de terrains (9 628,10 €), frais d'annonces légales pour le lancement des marchés, premiers travaux et études topographiques (aire de Pirey et de Thise)

Une avance de trésorerie de 400 000 € a été accordée au PLIE sur l'exercice 2005. Son remboursement est constaté au compte administratif de l'année en cours conformément aux règles comptables.

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Équipements culturels et sportifs

Opération aménagement de la station nautique de LA MALATE : AP/CP n° 04.04

DEPENSES

- Montant de l'AP en 2005 : 2 100 000 €
- Montant du CP 2005 : 119 600 €
- Réalisations 2005 : 8 707,36 €
- Taux de réalisation 2005 : 7,28%
- **Montant cumulé des réalisations de l'AP depuis sa création : 19 734,48 €**

RECETTES

- Montant de l'AP en 2005 (hors financement CAGB) : 1 000 000 €
- Montant du CP 2005 : 0 €
- Réalisations 2005 : 0 €
- Taux de réalisation 2005 : 0%
- Montant cumulé des réalisations de l'AP depuis sa création : 0 €

Objet des réalisations : annonces légales et premier acompte de l'étude pré opérationnelle.

NB : en 2005, les crédits de cette opération étaient encore inscrits dans le cadre de la compétence Equipements sportifs et culturels ; en 2006, il sont inscrits sous la compétence Aménagement de l'Espace.

Environnement

Opération construction d'une plateforme bois : AP/CP n° 04.07

DEPENSES

- Montant de l'AP en 2005 : 808 000 €
- Montant du CP 2005 : 404 000 €
- Réalisations 2005 : 0 €
- Taux de réalisation 2005 : 0%
- **Montant cumulé des réalisations de l'AP depuis sa création : 0 €**

RECETTES

- Montant de l'AP en 2005 (hors financement CAGB) : 447 000 €
- Montant du CP 2005 : 122 000 €
- Réalisations 2005 : 0 €
- Taux de réalisation 2005 : 0%
- Montant cumulé des réalisations de l'AP depuis sa création : 0€

Objet des réalisations : sans objet.

Tourisme

Opération création d'équipements fluviaux : AP/CP n° 04.06

DEPENSES

- Montant de l'AP en 2005 : 3 241 160 €
- Montant du CP 2005 : 523 643,27 €
- Réalisations 2005 : 176 105,09 €
- Taux de réalisation 2005 : 33,63%
- **Montant cumulé des réalisations de l'AP depuis sa création : 178 701,82 €**

RECETTES

- Montant de l'AP en 2005 (hors financement CAGB) : 1 838 600 €
- Montant du CP 2005 : 72 000 €
- Réalisations 2005 : 13 500 €
- Taux de réalisation 2005 : 18,75%
- Montant cumulé des réalisations de l'AP depuis sa création : 13 500 €

Objet des réalisations : étude de géomètre et marché de maîtrise d'œuvre ; travaux de construction et coordination SPS de la construction de la maison éclusière ; frais d'annonces légales.

Encaissement d'un acompte de 50% de la subvention du Conseil Régional au titre de la construction de la maison éclusière (soit 13 500 € sur 27 000 €)

B/ Détermination du déficit d'investissement

Au vu des réalisations, tant en opérations réelles qu'en opérations d'ordre et en tenant compte du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2005 soit 2 667 793,03 € et de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2004 en recettes d'investissement 2004 pour un montant identique, il apparaît un déficit d'investissement 2005 de 3 903 064,787 €.

VI. Section de fonctionnement. – Budget annexe HT

A/ Les opérations.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 34 012 496,74 €, soit 98,89% des inscriptions budgétaires et une quasi stagnation par rapport à 2004 (-0,67%).

Les principales dépenses concernent :

- les **prestations de transports** urbains (CTB) et périurbain (affréteurs) pour 30 524 744,35 € soit - 2,23% par rapport à 2004. En effet, la nouvelle DSP où les recettes sont désormais perçues par le délégataire est en vigueur depuis le 1er juillet 2005,
- la réalisation **d'études de fonctionnement** : fin de l'étude sur le déplacement des ménages menée par l'INSEE pour 96 889,76 € et fin d'une enquête du trafic GINKO pour 20 018,50 € et le solde de l'assistance à la mise en place de la nouvelle DSP (34 671,50 €),
- le rattachement à 2005 du versement d'une subvention de 200 000 € à la ville de BESANCON pour l'aménagement de carrefours à feux.

Les autres dépenses courantes :

- sur la communication sur GINKO, l'entretien des poteaux et abribus et autres frais de fonctionnement courant du réseau pour 112 074,93 € dont la cotisation au GART pour 5 434,03 €.
- Le remboursement partiel du versement Transport aux organismes logeant ou transportant leur personnel pour 33 849,07 € sur présentation d'un dossier de demande.
- des titres annulés sur exercices antérieurs pour 1 508,51 €.

Les frais financiers (hors ICNE) des emprunts affectés au budget transports pour 166 734,30 €.

Des opérations d'ordre :

- les dotations aux amortissements 2005 des biens utilisés dans le cadre de la compétence transport pour 2 712 820,24 €,
- les intérêts courus non échus de 2005 sur 2006 pour 109 185,68 €.

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 33 794 440,81 €, soit 98,26% des inscriptions budgétaires et -3,95% par rapport à 2004.

Les principales recettes concernent :

- les cotisations de **Versement Transport** ont été perçues à hauteur de 15 545 670,24 €, soit +2% par rapport à 2004.

- **les recettes de billetterie et recettes connexes** (supports de cartes, livrets, locations de bâtiments, brevets, régie publicitaire...) s'élèvent à 4 248 896,38 €, soit 93,40% des inscriptions budgétaires, soit une baisse de - 40,07 % par rapport à 2004, liée à la nouvelle structure de la DSP.

Le rapport d'activité de la CTB, disponible fin juin 2006, proposera une analyse quantitative et qualitative de la variation des recettes.

Les subventions reçues sont de 3 269 897,41 €, soit +3,7% par rapport à 2004.

Il s'agit de :

- la dotation globale de décentralisation au titre de Besançon pour 270 686 € (+9%),
- la subvention du Conseil Général pour la prestation de transports scolaires pour 2 791 331,17 € (+0,84%),
- les subventions de l'Etat (134 440 €) sur l'enquête ménages,
- les subventions du Département, de la Région, et de la SNCF sur le service Centrale de mobilité pour 38 967,39 € soit 12 989,13 € HT chacun,
- les subventions de la Région, du Département et de la SNCF sur la boutique transport pour 34 472,85 € soit 11 490,95 € HT chacun.

La subvention d'équilibre par prélèvement sur le budget principal a été mobilisée en fonction des besoins du budget annexe pour 10 700 000 €.

B/ Détermination de l'excédent de fonctionnement.

Au regard des dépenses et recettes réalisées, le budget annexe transport, dans sa section de fonctionnement, est excédentaire de 441,04 € après reprise de l'excédent de fonctionnement 2004, dans son montant exact soit 218 496,87 €.

VI. Section d'investissement. – Budget annexe HT.

A/ Les opérations.

Les dépenses de la section d'investissement du budget annexe s'élèvent à 2 148 135,19 €, soit 35% des inscriptions budgétaires dont les résultats 2004 repris.

Il faut noter sur les reports de 2005 sur 2006, en dépenses, s'élèvent à 421 135,19 € sachant, qu'à compter de 2006, l'acquisition de bus et de matériels embarqués fait l'objet d'une gestion en AP-CP (donc pas de reports)

Les frais de remboursement de capital des emprunts s'élèvent à 655 663,50 € et les intérêts courus en 2004 et échus en 2005 à 28 970,51 €.

**Le Conseil de Communauté désigne M. Gabriel BAULIEU président de séance.
Monsieur le Président se retire et ne participe pas au vote.**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce compte administratif 2005, tant en budget principal qu'en budget annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0



PREFECTURE DU DOUBS
DCLE 1 REÇU LE
7 JUIL. 2006